

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 2.13
Point de l'ordre du jour	2.13
Objet	Acte notarié - Acquisition par la Commune (maison d'habitation sise à Roeser).

Le conseil communal,

Vu l'acte du 15 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à une acquisition effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir la construction de logements abordables et/ou des équipements collectifs :

- Acte n° 21398 avec Mme Ginette Poos : acquisition d'une place voirie sise à Roeser, Grand-Rue, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser comme suit :
 - Numéro 582/1576, lieu-dit: "Grand-rue", place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 04 ares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 1.300.000,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221311/99001 du budget communal ;

Considérant que le financement de cette opération immobilière sera opéré de la manière suivante :

- recours au fonds Pacte Logement : 584 975,62 € ;
- alimentation de l'article 4/650/221311/99001 par un crédit de 1.000.000 € financé par l'augmentation de l'emprunt prévu pour l'exercice 2022 ;

Considérant que le recours au fonds Pacte Logement et la décision relative à l'emprunt 2022 sont traités ultérieurement en présente séance ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 21398 du 15 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place (occupée) sise à Roeser effectuée dans un but d'utilité, à savoir la construction de logements abordables et/ou des équipements collectifs.



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 106-1° de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,
Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué

